



Naissance d'un enfant en Israel de parents non mariés: inscription dans le registre suisse de l'état civil

05.04.2022

Documents à soumettre

- acte de naissance original de l'enfant (bilingue Hébreux / Anglais) Teudat Leida + Apostille
- confirmation de résidence / certificat individuel d'état civil en hébreux original des deux parents / Tamzit Rishum Male + Apostille
- copie du passeport ou de la carte d'identité de l'enfant si relevant

Pour le parent de nationalité étrangère non encore inscrit dans le registre suisse de l'état civil:

- acte de naissance original (bilingue Hébreux / Anglais) Teudat Leida + Apostille
- acte original relatif à l'état civil au moment de la naissance de l'enfant:
 - a) certificat de célibat : Tamzit rishum male en hébreux incluant la mention « pas de partenaire précédent » + Apostille
 - b) acte de divorce en hébreux avec mention de l'entrée en force + Teudat Girushin + Apostille
 - c) acte de décès du conjoint décédé en hébreux + Teudat Ptira + Apostille
- copie du passeport

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Veuillez contrôler l'orthographe des noms et prénoms en anglais afin d'éviter de fausses inscriptions dans le registre suisse d'état civil.

Lien pour la commande des documents d'état civil :

www.piba.gov.il

Traduction

Les documents en hébreux ne doivent pas être traduits.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés par une apostille du misrad hahuts avant d'être remis à la représentation suisse:

Ministère des affaires étrangères (misrad hahuts)
Section des affaires consulaires (Hamachlaka Hakonsularit)
Sderot Itzchak Rabin 9 (à côté de la Bank of Israel)
Jerusalem
Tél: 02-530-3301
e-mail : imutim@mfa.gov.il
link: https://www.gov.il/he/Departments/General/document_verification/

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Ambassade de Suisse en Israel
228 Hayarkon Street
P.O. Box 6068
6106001 Tel Aviv
Phone: 03 546 44 55, Fax: 03 546 44 08
telaviv@eda.admin.ch, www.eda.admin.ch/telaviv